

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le mercredi 22 mai à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur François DENISSIEUX.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Michel JEANNOT, Patricia MIQUET, Michelle HUVET, Hervé MASSARDIER, Didier PIGNARD.

Étaient excusés : Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Christiane GUICHERD (pouvoir à Mme MIQUET), Catherine GIORGI (pouvoir à Mme HUVET).

Objet : Composition de la commission association

Vu l'article L. 5212-16 du CGCT qui prévoit que le comité syndical peut former des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions.

Vu la délibération D 17 04 19 du 28 juin 2017 relative à la composition de la commission association.

Vu la délibération D 19 03 18 du 9 avril 2019 relative à la nouvelle composition du Syndicat Intercommunal Murois et à l'élection du Président et du Vice-Président.

Considérant que le Président et le Vice-Président sont membres de droit de cette commission.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la composition de la commission association puisque Monsieur DENISSIEUX est désormais membre de droit en tant que Président du SIM.

Il est proposé de désigner les membres de la commission association comme suit :

- François DENISSIEUX
- Jacques THOMAS
- Michel JEANNOT
- Patricia MIQUET
- Virginie MAS
- Michelle HUVET
- Olivier SUSINI
- Catherine GIORGI.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DIT** que la composition de la commission association est la suivante : François DENISSIEUX, Jacques THOMAS, Michel

JEANNOT, Patricia MIQUET, Virginie MAS, Michelle HUVET,
Olivier SUSINI, Catherine GIORGI.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise
au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 mai 2019

Le Président,

François DENISSIEUX